

**NOTE DE
TRAVAIL**



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/97¹

LE/8

17/8/04

Rectificatif n° 1

30/8/04

**Anglais, arabe,
chinois et français
seulement**

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMMISSION JURIDIQUE

Point 35 : Assistance à fournir dans le domaine des assurances aéronautiques pour les risques de guerre

EXCLUSIONS POUR RISQUES DE GUERRE

(Note présentée par l'Association du transport aérien international – IATA)

RECTIFICATIF N° 1

Prière de supprimer le sous-titre «Note d'information».

— FIN —

¹ Toutes les versions linguistiques sont fournies par l'IATA.